



**Arrêté ministériel du 28 mars 2017 modifiant l'arrêté ministériel modifié du 13 mai 2016 portant institution d'un comité à la formation professionnelle.**

*Le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse,*

Vu les articles 4 et 5 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle;  
Vu l'arrêté ministériel du 13 mai 2016 modifiant l'arrêté ministériel modifié du 11 août 2015 portant institution d'un comité à la formation professionnelle;

*Arrête:*

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Sont nommés membres du comité à la formation professionnelle:

*Délégués du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse*

Monsieur Jean BILLA, directeur du Lycée Edward Steichen, membre effectif;

Monsieur Pierre REDING, Premier Conseiller de Gouvernement, membre suppléant en remplacement de Monsieur Marc BARTHELEMY.

*Délégués du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire*

Monsieur Gary TUNSCH, inspecteur principal 1er en rang, membre effectif;

Madame Nadine WELTER, conseiller de Gouvernement 1re classe, membre suppléant.

*Délégués du Ministère de l'Économie*

Madame Tamara LEFÈBER, attachée, membre effectif en remplacement de Monsieur Christophe THIRRIARD,

Madame Sandra BODEVING, employée, membre suppléant en remplacement de Monsieur Laurent SOLAZZI.

*Délégués du Ministère de l'Économie – classes moyennes*

Monsieur Laurent SOLAZZI, conseiller, membre effectif en remplacement de Monsieur Marc LEMAL;

Monsieur Gilles SCHOLTUS, conseiller de Gouvernement 1<sup>re</sup> classe, membre suppléant.

*Directeur à la formation professionnelle du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse*

Monsieur Gil BELLING, directeur à la formation professionnelle, membre effectif en remplacement de Monsieur Antonio DE CAROLIS.

*Directeur du service de la formation des adultes du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse*

Monsieur Erik GOERENS, directeur du service de la formation des adultes, membre effectif en remplacement de Monsieur Gérard ZENS.

*Directrice du Centre de psychologie et d'orientation scolaires*

Madame Antoinette THILL-ROLLINGER, directrice, membre effectif.

*Délégués de l'Agence pour le développement de l'emploi*

Monsieur Stéphan HAWLITZKY, chef de service, membre effectif;  
Monsieur Yves LANNERS, conseiller d'orientation, membre suppléant.

*Délégués de la Chambre d'Agriculture*

Monsieur Pol GANTENBEIN, secrétaire général, membre effectif;  
Madame Josiane VALENTINY, responsable administrative de la Fédération horticole luxembourgeoise, membre suppléant.

*Délégués de la Chambre de Commerce*

Monsieur Roger THOSS, conseiller de direction - responsable formation initiale et apprentissage, membre effectif;  
Madame Iris HOFFELT, attachée, membre suppléant.

*Délégués de la Chambre des Métiers*

Monsieur Paul KRIER, directeur du département formation/membre du comité de direction, membre effectif;  
Monsieur Dan SCHROEDER, conseiller de direction, membre suppléant.

*Délégués de la Chambre des Salariés*

Monsieur Roger MELMER, directeur adjoint, membre effectif;  
Monsieur Carlo FRISING, chargé de direction, membre suppléant.

*Délégués du Collège des Directeurs de l'Enseignement secondaire technique*

Madame Véronique SCHABER, directrice du Lycée des Arts et Métiers, membre effectif;  
Monsieur Jean-Marie WIRTGEN, directeur du Lycée technique de Bonnevoie, membre suppléant;  
Monsieur Jean-Paul LENERTZ, directeur du Lycée technique du Centre, membre effectif;  
Monsieur Claude CHRISTNACH, directeur du Lycée Josy Barthel à Mamer, membre suppléant.

*Délégués de la Fédération des Artisans*

Monsieur Marcel COLBACH, administrateur, membre effectif.  
Monsieur Alain KUTTEN, président de la Fédération des patrons peintres et vitriers, membre suppléant.

*Délégués de la FEDIL – Business Federation Luxembourg*

Madame Patricia HEMMEN, conseillère, membre effectif;  
Monsieur Marc KIEFFER, secrétaire général, membre suppléant.

*Délégués de la HORESCA ASBL*

Monsieur François KOEPP, secrétaire général, membre effectif;  
Monsieur Alain RIX, président, membre suppléant.

*Délégués de l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg (ABBL)*

Madame Cristelle CERVELLATI, Senior Legal Adviser, membre effectif en remplacement de Madame Danielle HAUSTGEN;  
Monsieur Serge DE CILLIA, CEO, membre suppléant.

*Délégués du Lëtzebuenger Chrëschtliche Gewerkschafts-Bond (LCGB)*

Madame Céline CONTER, secrétaire syndicale secteur Santé, Soins et Social, membre effectif;

Madame Nicole AREND, secrétaire responsable de la formation et des équipes d'entreprises, membre suppléant.

*Délégués du Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg (OGB-L)*

Monsieur Jules BARTHEL, vice-président du SEW/OGB-L, membre effectif;

Madame Danièle NIELES, secrétaire générale du SEW/OGB-L, membre suppléant.

*Délégués de l'Association des professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur du Grand-Duché de Luxembourg (APESS)*

Monsieur Alain KIEFFER, vice-président, membre effectif;

Monsieur Mike THILL, délégué du Lycée technique de Bonnevoie, membre suppléant.

*Délégués du Syndicat National des Enseignants (SNE/CGFP)*

Monsieur Jos VESQUE, trésorier au comité central, membre effectif;

Monsieur Nicolas THILL, membre du comité central, membre suppléant.

*Représentant de la Fédération des Associations des Parents d'Elèves du Luxembourg (FAPEL)*

Madame Jutta LUX-HENNECKE, présidente, membre effectif.

*Représentant de la Conférence nationale des élèves (CNEL)*

Monsieur Pedro MOTA, secrétaire adjoint, membre effectif.

*Représentant de l'Entente des Gestionnaires des Maisons de Jeunes (EGMJ)*

Madame Simone GRÜN, chargée de direction, membre effectif.

*Représentant de la Confédération des Organismes prestataires d'aides et de soins ASBL (COPAS)*

Madame Martine REGENWETTER, chargée de mission, membre effectif.

*Représentant de la Fédération des hôpitaux luxembourgeois (FHL)*

Monsieur Gunar JAMROS, directeur des soins à la Zithaklinik, membre effectif.

**Art. 2.**

Monsieur Jean BILLA, représentant le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, est nommé président du comité à la formation professionnelle.

**Art. 3.**

Monsieur Eric BOSSELER, directeur adjoint à la formation professionnelle, est nommé secrétaire du comité à la formation professionnelle.

**Art. 4.**

Le présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, sera expédié aux intéressés pour leur servir de titre.

Luxembourg, le 28 mars 2017.

*Le Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse,*  
**Claude Meisch**

---





**Arrêté grand-ducal pris en vertu de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms, telle que modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms.**

Par arrêté grand-ducal du 30 janvier 2017, Madame Lisa Mireille Roberta HEYNEN, née le 21 mars 1997 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, est autorisée à changer ses prénoms actuels en celui de « Lisa ».

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi susvisée.





**Arrêté grand-ducal pris en vertu de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms, telle que modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms.**

Par arrêté grand-ducal du 30 janvier 2017, Madame Ankica TALIC, née le 24 mars 1964 à Beograd (Bosnie-Herzégovine), de nationalité luxembourgeoise, est autorisée à changer son nom patronymique actuel en celui de « STEVANOVIC ».

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi susvisée.





**Arrêté grand-ducal pris en vertu de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms, telle que modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms.**

Par arrêté grand-ducal du 30 janvier 2017, Monsieur Elio Ricardo DE OLIVEIRA RIBEIRO et Madame Natali DA MOTA ALVES sont autorisés à changer le nom patronymique actuel de leur fils mineur Luca DE OLIVEIRA RIBEIRO, né le 21 mars 2016 à Ettelbruck, de nationalité luxembourgeoise, en celui de « ALVES DE OLIVEIRA ».

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi susvisée.





**Arrêté grand-ducal pris en vertu de la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changements de noms, telle que modifiée par la loi du 18 mars 1982 relative aux changements de noms et de prénoms.**

Par arrêté grand-ducal du 30 janvier 2017, Monsieur Paulo DOS SANTOS et Madame Pascale HUSS sont autorisés à changer le nom patronymique actuel de leur fille mineure Joy Maria DOS SANTOS, née le 28 mars 2012 à Ettelbruck, de nationalité luxembourgeoise, en celui de « DOS SANTOS HUSS ».

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi susvisée.







## **Police grand-ducale - Nomination.**

Par arrêté grand-ducal du 22 mars 2017, Monsieur Etienne SCHILTZ, chargé de gestion dirigeant au grade 13 du groupe de traitement A2 du cadre administratif et technique de la police grand-ducale, a été nommé chargé de gestion dirigeant au grade 14 du groupe de traitement A2 à la même administration avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2017.





**Institut Luxembourgeois de Régulation - Communiqué - Secteur Communications électroniques - Consultation publique nationale concernant le projet de règlement relatif à l'ouverture de la plage « 242 » du plan national de numérotation et portant modification du règlement 14/174/ILR du 14 juillet 2014 portant sur les règles relatives à la numérotation, sur le plan national de numérotation et sur les redevances relatives aux ressources de numérotation.**

En application de l'article 78 de la loi du 27 février 2011 sur les réseaux et les services de communications électroniques, l'Institut informe les parties intéressées qu'il lance une consultation publique nationale concernant le projet de règlement relatif au relatif à l'ouverture de la plage « 242 » du plan national de numérotation et portant modification du règlement 14/174/ILR du 14 juillet 2014 portant sur les règles relatives à la numérotation, sur le plan national de numérotation et sur les redevances relatives aux ressources de numérotation.

L'Institut précise qu'un numéro qui est devenu libre après avoir été attribué et affecté, ne peut être réattribué à un autre utilisateur qu'après un délai de 6 mois, à moins qu'il n'y ait accord écrit entre les parties concernées. Ces numéros sont à affecter avec la longueur par défaut de 8 chiffres.

Cette consultation s'étend du 7 avril 2017 au 8 mai 2017.

Il est rappelé que les modalités pratiques de cette consultation sont régies par le règlement 13/168/ILR du 21 août 2013 relatif à la procédure de consultation instituée par l'article 78 de la loi du 27 février 2011 sur les réseaux et les services de communications électroniques.

**La Direction**





**Institut Luxembourgeois de Régulation - Communiqué - Secteur Communications électroniques - Consultation publique nationale concernant le projet de règlement relatif au traitement des numéros portés en service issus de blocs de numéros lorsque ces blocs sont mis hors service.**

En application de l'article 78 de la loi du 27 février 2011 sur les réseaux et les services de communications électroniques, l'Institut informe les parties intéressées qu'il lance une consultation publique nationale concernant le projet de règlement relatif au traitement de numéros portés issus de blocs de numéros lorsque ces blocs sont mis hors service.

Cette consultation s'étend du 7 avril 2017 au 19 mai 2017.

Il est rappelé que les modalités pratiques de cette consultation sont régies par le règlement 13/168/ILR du 21 août 2013 relatif à la procédure de consultation instituée par l'article 78 de la loi du 27 février 2011 sur les réseaux et les services de communications électroniques.

**La Direction**

